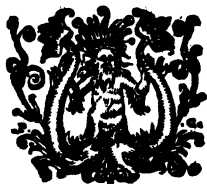


TRAITTE' CON TRE LES MASQVES.

PAR M. I E A N S A V A R O N
*sieur de Villars, Conseiller du Roy,
President & Lieutenant general en la
Seneschaulcee d'Auvergne & Siege
Presidial de Clairmont, Maistre des
Requestes de la Royne Marguerite.*

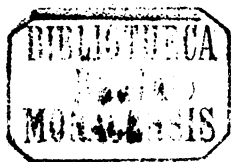


A P A R I S,

Chez P I E R R E C H E V A L I E R, au mont
sainct Hilaire, à la Court d'Albret.

1 6 0 8.

103 E *





TRAITTE' CONTRE LES MASQUES.

ARISTON disoit ainsi, ne vne estuue, ne vn discours ne sert de rien s'il ne nettoye: celuy cy des masques nuëment representé & sans masque pourra nettoyer vne vieille tache qui faillit ceste ville de Clairmont & plusieurs autres, en monstrent que le Diable est l'authëur des masques, que masquer est vne Idolatrie, vne heresie, condamnée par les Peres, par les Conciles & saincts Decrets, qu'il est defendu par les ordonnances des Roys & Arrests des Cours souveraines, & est contre les bonnes mœurs & honnesteté publique.

La preuue que le Diable est authëur des masques & mommeries se tire de la proprieté & origine de ces mots de Mommon, & de Masque *Mommo* en Grec, *Masca*, en Toscan & Lombard, & en Latin *Larua*, signifient vn Demon & vn masque, & ainsi l'a bien interpreté le Concile de Nantes, *Les faux-visages des Demons que les Italiens appellent masques?* Doncques les masques sont dictz faux-visages de Demons à cause de leur authëur qui est le Demon aussi appelé *Larua*. Pour ceste railon S. Maxime Euesque

*Le Diable est
authëur des
Masques.
Perionius.
Nicotius.
Paul. in. li. 5.
de S. Marti-
no nota ibid.
Ca. 10. Bur-
chardus l. 2.
c. 162.*

Homel. 10.

4 Traicté contre les

Epist. aduersus Andromachum. li. 6. 193.

S. Paulus, & Philastrius haeres. 26.

Homel. de Lazaro.

Homel. 10. Serm. 155. 44. dist. c. 7. & de consec. dist. 5. c. nul. lue.

Masquer est idolatrer. Glossar. Vet.

de Turin leur donne le nom de *Simulacres & Vanitez diaboliques*, Gelase Pape de *prodiges*, & Charlemaigne de *Phantosmes diaboliques*, car si le Diable ne se masquoit & transformoit en Ange de lumiere, si les faux Prophetes, Idolatres, heretiques, hypocrites, sorciers, & les autres sectateurs n'estoient trauestis & affublez d'une robe d'innocence, ils n'attireroient tant de peuples à leur cordele, & si on leuoit le masque on ne vit iamais rien de si hideux & espouuantable sous ces apparences exterieures: sans le masque, tout ainsi que les Attelains, ils ne ioueroient pas bien leur personnage & n'auroient l'assurance de se faire voir à descouuert. S'il est besoin d'affermir ceste verité d'auctoritez, S. Iean Chrysofome escrit que ceux qui masquent *font la feste de Satan*: S. Maxime de Turin, *qu'ils sont ministres du Diable*: S. Pierre de Rauenne, *que le Diable est inuenteur des masques*, & le Canon par deux fois enjoinct aux clerics de ne permettre que l'on porte masques en leur presence d'autant que c'est chose diabolique: demeurant resolu que le Diable est autheur des masques par la relation qu'il y a du pere à la fille, & par consequent du Diable à l'Idolatrie sa fille aisnee, cela me releue de faire preuue que masquer est idolatrer.

Si ne veux-je pourtant laisser de le prouuer par abondance de droit, *Larna & Eidolon*, sont synonymes qui signifient vne mesme chose, l'un est Grec & l'autre est Latin: ceux qui sont versez en l'antiquité Payenne scauent que l'on masquoit aux festes instituees en l'honneur des

Masques.

S

Idoles dictes *Matronalia*, *Sacra Dea Magna*, *Bru-*
malia, *Oscilla*, *Lupercalia*, *Saturnalia*, & qu'il estoit
loisible en aucunes de ces festes de s'habiller à
sa guise, & de prendre tel personnage que l'on
vouloit; par le rapport de l'une d'icelles à nos
masquarades nous verrons que ce n'est qu'une
mesme chose: sur la fin de l'année & au mois
de Fevrier (l'année commençant lors au
mois de Mars) les Luperques à demy-nuds & à
demy-ceints de peaux en l'honneur du Dieu
Lupercus, & en la memoire de la natiuité de
Rhemus & Romulus masquez couroient les
ruës, & tenant en leurs mains des masses de
peau de chieure frapportoient les femmes qui se
presentoient à eux à demy-nuds, croyant par
ce moyen les rendre habiles à concevoir & plus
faciles à enfanter sans tranchees & douleurs.
Nos masques sur la fin de l'an courent les ruës
masquez & deguisez en fols, en l'honneur de
la natiuité du fils de Dieu tenant des masses à la
main farcies de paille ou de bourre en forme
de brayete, frappent hommes & femmes en
quoy visiblement ils idolatrent: le sçauant Ter-
tulien & Jurisconsulte donne place aux mas-
ques à la rubrique de l'Idolatrie, tous les Peres
& les Conciles les rangent là, il n'en faut point
mandier un plus ample tesmoignage puis qu'il
demeure constât que les Payens se masquoient
en l'adoration de leurs idoles, & c'est la cause
pour laquelle nous lisons aux liures des Peres,
& entre autres en l'Epistre de S. Gelase 1. con-
tre Andromache, & de S. Boniface Archeuef-
que de Maiente au Pape Zacarie, & aux Capi-

Festus, Ter-
tull. *Herod-*
dian. lib. 2.
Concil. Con-
stantin. 6. c.
6. *Limus de-*
cad. 2. *Inst.*
lib. 43. *Ma-*
crobinus. *He-*
rodianus
lib 1.

Gelasius
ibid.

Festus lib. 3.
in Cropsi.

To. 1. Epist.
decret.
To. 2. Epist.
decret.

*Sirius to. 3.
Non Iun.
lib. 6. c. 193.*

tulaires de S. Charlemagne, que ce ste maniere de masquer est deriuee du Paganisme & insensiblement escoulee aux esprits des Chrestiens qui les a en fin renduz insensez (face Dieu que non insensibles & endurcis en leur mal sans espoir de guarison.)

*Masquer est
heresie.*

Pour monstrier que c'est heresie de masquer à Noel & autres festes, voire à vray dire vn acueil d'heresies. Il est certain que les sectes des Caiens, Sethiens, Carpocrasiens, Cerdoniens, Manicheens, Patriciens, Symachiens, des Albigeois & Vaudois, sont tombées en cest erreur qu'il y auoit deux vertus & deux puissances supremes, Dieu & le Diable, que Dieu croit l'homme interieur qui est l'ame, & le Diable croit l'homme exterieur qui est le corps, que egalement ils exercent leurs puissances sur leurs creatures, en sorte que l'ame touchée du doigt de son Createur lors qu'elle se dispose aux sainets iours suiuant les constitutions de l'Eglise à bien faire, à viure reglement & à se repaistre de ce banquet mystique & incomprehensible, pour au jour natal de nostre Sauueur renaistre avec luy: adonc le Diable faict roidir le corps contr' l'ame pour la diuertir & faire descheoir de l'estat de grace, seigneuriant sa creature la barbouille, la masque, & luy faict courir les ruës avec des gestes deshonestes & desbordés, ceux qui masquent se precipitet en ces heresies abominables & font hommage au Diable: *Les Gnotisques & Borboriens du tout adonnez à leurs sensualitez, sans espoir de salut & sans crainte du iugement, se veantroient dans*

*S. Irenaus,
Epiphani.
Philastrius.
Augustin.*

*Gernaf. Til-
leber m. s. l. 1.*

c. 2.

*Alanus de
quadri part.
doctr. lib. 1.*

c. 2. 3. 4. m. 3.

2. Corinth.

2. 4. 16.

Burchard.

*lib. 5. c. 19. de
consecr. dist.*

2. c. 21.

*Tertullian.
contra Gno-
stic. Irenaus.
Epiphani.
Philastri ha-
resit 73.*

des bourbiers, se plastroient & embourboient leurs visages, disformoient leurs corps, & avec ceste disformité vagabondaient blasphemant contre Dieu le Createur & sa creature, qu'ils preschoient vile & abiecte & comme telle blasmable de toutes personnes. Les masques ne font ils pas reuiure ceste heresie quand ils trāforment le visage moué & embelly de la main ouriere de Dieu & à sa semblance, en vn hideux spectre, & en vne forme du tout difforme & d'une bastarde saleté le des-honorent, comme dit S. Maxime Euesque de Turin: n'est ce pas accuser l'ouurage de Dieu? desfaire ce qu'il a fait? couvrir ce qu'il veut estre nue? deguifer ce qu'il commande estre sans fard & deguifement? Les heresies de Marcus, de Cerdon, & autres, estoient que le fils de Dieu eternal n'auoit pris qu'un corps vmbartil, imaginaire & phantastic: n'est ce pas auctoriser ceste doctrine quand on se transmüen phantosmes le iour de sa natiuité? ceux qui masquent ne sont-ils pas vrays phantosmes partisans de ces heresiarques & de leur creance? laquelle ils representent se metamorphosans de ceste sorte, & choppent contre le mystere de l'incarnation & la foy constante de l'Eglise catholique: Carpocras, Heluidius, & leurs sectateurs déroboient a Iesus Christ l'honneur d'estre fils de Dieu & à la vierge la gloire de sa pudicité sans macule, laquelle nous est chantée & rechantée par l'Eglise qui se pare à ce iour d'ornemens blancs pour tesmoigner la pureté de la Vierge, & ceux qui masquent se vestent d'habillemēs de diuerfes couleurs hieroglyphiques de corruptelle & d'impure-

Homel. 10.

*SS. Iren. Epi-
phan. Phil.
Augustin.*

*Idem qui
supra Gen-
mad. c. 31.
D. Hieron.
contra Hel-
uidium.*

*Tertull. de
spect. D. Cy-
pria. de Vir-
ginib. Arta.*

*midor. lib. 2.
c. 3.*

té, en quoy ils choient en l'heresie des Carpocrasiens & Heluidiens, & enueloppent le fils de Dieu tout saint, tout-pur & tout-net, dans des drapeaux sales, vergoigneux & impures.

*S. Pàscianus
in Paranesi
de pœnit.*

*Homel. de
Kalendis
Januar. &
de Lazaro.*

*Sermo 17. to.
10. Edit Lo-
nan Duran-
dus Mima-
ten lib. 6. tit.
15. Proch
hist. Lom-
bard. c. 16.
Homel. 10.*

Tout ainsi que ces heresies ont esté condamnées & anathematisees par les saints Peres & Conciles, de mesmes aussi les masques. S. Pacien Euesque de Barcelonne prit la peine d'en escrire elegamment vn liure entier intitulé de *Ceruolo*, pour la raison que nous en rendrons: S. Iean Chrysofome a desployé les forces de son eloquēce pour abolir ceste coustume la depignant des viues couleurs du Paganisme: S. Ambroise la bannit de Milan & de son diocese: S. Aug. ne l'a en rien espargnee la portrayât descharnee auec de beaux traits de plume, aufquels ie renuoye le lecteur, pour venir à ceux qui sont moins cogneuz & maniez: S. Maxime Euesque de Turin, qui viuoit en l'an 400. de nostre salut fait foy que long temps auant luy les saints Peres auoient ahané pour tollir & aneantir les masques, & qu'il estoit contrainct de reprendre leurs brisees, à fin de poursuiure & cōbatre ces monstres des mascarades. *Je croy estre necessaire & non superflu si par vn saint aduertissement ie reitere les sermons des Peres qui m'ont deuançé, & de verité il ne sera ni pesant ni ennuyeux pour l'aduencement de nostre salut de dire souuent & souuent ouyr choses utiles & agreables à Dieu: Partant mes tres chers freres, vous reteneans dans la foy & deuotion acoustumee, tenans la voye de religion & chemin de verité, foyez les destours des erreurs & mesprifez les masques diaboliques: car l'ame fidelle qui souhaite la compagnie des Anges ne doit*

Masques.

9

doit se plaire aux illusions des demons, & entre les ser-
viteurs de Dieu il n'y a nulle participation de la lumiere
avec les tenebres, de la verité avec le mensonge, & de
l'honneur avec le deshonneur, comme nous instruit le
docteur des Eglises, disant, quel accord y a il de Iesus
Christ avec Belial? & quelle conuenance du temple de
Dieu avec les Idoles? Quiconque donc des croyans est
le temple de Dieu ou desire l'estre, que soigneusement il
se garde qu'en ensuyuant les choses vaines & mortes il
ne soit le manoir des tenebres & le monumēt du Diable.
Peu après il adiouste, la maladie de ceux-là est grā-
de & incurable qui espriz de fureur des superstitions,
apaz & attraitz des yeux sous ombre de sagesse folient,
cela ne surpasse-il point toute folie quand ils enlaidissent
& barboüillent la beauté du visage humain formé de
la main de Dieu & perfectionné à merueilles? Là se
voient les masques naïuement descrits aussi
bien qu'en l'Homelie de S. Pierre Euesque de
Rauenne, qui ne dement point son nom de
parole adree. Lors que nostre Seigneur est né pour
nostre salut, à l'instant le Diable a introduit contre l'hon-
neur de Dieu infiniz pernicieux monstres de masquarades,
pour rendre nostre religion ridicule, pour tourner
la sainteté en sacrilege, & de l'honneur de Dieu faire
iniure à Dieu mesmes. S. Gelase premier de ce
nom en l'epistre contre Andromache Senateur
qui vouloit renouueler les masquarades escrit,
Comment celuy n'est-il pas sacrilege qui ayant abiuré &
renié la prouissance & prouidence d'un seul Dieu qu'il
a professee au Baptesme, se laisse emporter & seduire à
quelques prodigieuses superstitions & feintes vanitez?
par après. Nes-tu pas crimineux & coupable qui
après ta profession de foy retournes aux masquarades

Tom. 1. Epist.
decret.

B

peruerſes, deprauees, prophanes & diaboliques auſquel-
 les tu as renoncé? Pour ceſte occaſion on te doit du tout
 interdire la communion du Sacrement, car tu ne peux
 participer à la table du Seigneur & à la table des De-
 mons, ne boire le calice du Seigneur & le calice des De-
 mons, ni ne peux eſtre le temple de Dieu & le temple
 du Diable, la lumiere & les tenebres ne peuuent conue-
 nir enſemble, & ce que ſ'ensuit eſcrit d'vn ſtile
 releué. Je finiray par S. Boniface Eueſque de
 Majence & Legat de ſa Saincteté qui ſe plainct
 au Pape Zacarie de ce que ayant publicuement
 & ouuertement combatu l'idolatrie & deffendu
 les maſques comme illicites, les Allemãs, ceux
 de Bauieres & les François derogoient à la foy
 & creance de ſes predications, les croyans lici-
 tes pour les auoir veuz pratiquer à Rome,
 aux Calendes de Ianuier en l'honneur de
 Ianus : les Idiotz, ainſi que remarque Alcuin
 precepteur de Charlemaigne, reuerants Ianus
 comme Dieu ont consacré ſon iour à pluſieurs vi-
 laines, quelques uns d'entr'eux ſe transformoient en
 monſtres & transfiguroient en formes de beſtes ſauua-
 ges & d'animaux, les autres ſ'abilloient en femmes, &
 en ceſte maniere ſaultoient & vagabondoient parmy
 les rues, à la ſuite de ceſte remarque il adiouſte,
 parlant de ſon temps, mais d'autant que par la gra-
 ce de Dieu les ſidelles n'en tiennent compte iacoit que
 quelques reſſemblances reſtens encores parmy les ruſti-
 ques & mal inſtruits, lesquelles toutesfois il faut de
 tout noſtre poſſible prohiber & oſter: bref S. Alma-
 che martyr repandit librement ſon ſang pour
 eſtancher la cruauté des gladiateurs, & arreſter
 le deſordre & ſuperſtition des maſquarades, &

*De diuin.
 offi c. 4. hiſt.
 Lombard.
 cap. 16.*

*Alcuin. ibid.
 & martyro-
 gia Kal. Ian.*

par la sentence de mort de l'impie & impiteux Alipius Prefect de Rome consacra son martire à ce iour de Ianuier : par ceste entrefuite des saincts Peres del'Eglise, on voit comme ils ont employé toutes les forces de leur entendemēt pour arracher des esprits des Catholiques, ces superstitieuses & idolatres masquarades, les Conciles y ont trauaillé à l'enuy : ceux de nostre France à sçauoir ceux d'Arles, de Tours, d'Auxerre, de Roïen, de Nantes, & ceux de Constantinople 6. & 8. de Rome tenus sous le Pape Zacarie, de Bragara & Martin Euesque de ce mesme lieu de Bragara en sa collection des Canons y a contribué, & à son exemple Burcard, Yues Euesque de Chartres, Hildebert du Mans, Gratian & Anthoine Augustin en leurs decrets, les Penitenciers de Rome & de Raban Archeuesque de Majance, indisent de grieues peïnes à ceux qui masquent & idolatrent, & les Peres s'estans apperceuz que ce mal estoit incurable & que les remedes l'empiroient au lieu de le guerir, s'aduiferent de diuertir l'vsage des masques que l'on faisoit en habit de fols, de Satyres, Comediens & Trajediens, ou en forme d'animaux, d'idoles & de monstres, & en leur place de représenter la natiuité du fils de Dieu, le reueil de l'Ange aux Pastres, la Circoncision, l'estoille les trois Roys & semblables histoires. Ce neantmoins ayants par ceste diuersion abrogé l'vsage des masques que resstantoient le Paganisme : Ils n'ont laissé par apres de retrancher ces representations des histoires sacrees, preuoyant bien qu'il arriue-

Cap. 5. Bur-
chard. 10. 31.
Iuo. 11. 58. 11.
c. 18. Bur-
chard. 10.
17. c. 10 c. 62.
can. 16.
Can. c. 80.
cap. 74. lib.
10 & 19.
parij. pan-
norm. 26. q.
ult. li. 12. tit.
23. Ti. 7. ca.
1. c. 24.

Balsamo sy-
nodi Trul-
lensis c. 2.

Glossa, Inno-
cent. & Pa-
normit. in
cap. cum de-
corem de vi-
ta & honest.
cleric.

roit ce qui est depuis aduenü, c'est qu'elles feroient reprendre ces vieilles erres & eronnees superstitions: de sorte que Innocent 3. s'escrie de ce qu'on fait des ieux de theatre dans les Eglises, & non seulement des bastelleries, mais on introduist des mommeries, & qu'aux trois festes apres le iour de Noel les Subs-Diacres, Diacres & Prestres exerceans leurs farceries & folies par des gestes honteux, ravaient & auillissent l'honneur du Clericat au grand scandale du peuple, qu'ils deuroient plustost instruire par leurs predications. Doncques arrachez de vos Eglises ceste mauuaise coustume, ou à mieux dire ceste corruptele, le Patriarche Balsamō la blasme ores que le Patriarche Theophilaete fils de l'Empereur Romanus Lucapenns l'eust instituée en l'Eglise de Constantinople: le Concile 8. de Constantinople deffend avec vne aigre piqueure ces ieux, danses & masquarades: le Concile de Basle, la Pragmatique Sanction, le Concile de Coloigne, les Synodes de Salisburg & de Tournay conspirēt & d'yn commun accord condemnent les festes des fats & des fols que l'on celebroit aux festes de Noël: & le venerable Chapitre de l'Eglise Cathedrale de ceste ville de Clairmont composé de graues personnages, par acte solemnel du 5. de Decembre 1450. les bannit à perpetuel de l'Eglise & de son diocese, & avec regret ie suis contrainct de dire que quelques Eglises exemptes les retiennēt encores au grand desauantage de l'estat Ecclesiastique. Voila les masques condamnez par les Conciles & Synodes, par les decrets & decretales, & par les autheurs des penitenciels,

Colloc. 3. decret. lib. 3 tit. 1. f. 4.

Synod. Trul. lensis c. 62.

Can. 16.

Can. 29.
De decretis morū, c. 16.
& de Cathedralib, Eccles. c. 26.
Can. ad hac quidam. can. no. c. 9. & 11.
Acta capit. anno Chr. 1450.

Yenons aux Edicts & ordonnances de nos Roys, & voyons s'ils sont plus indulgens: Charlemagne ordonne que toutes façons Payennes soyent chassées de son empire signamment les masquarades, François 1. en l'an 1539. Charles 1. x. 1561. Henry 3. 1579. 1580. ont fait de belles ordonnances contre les masques pour les inconueniens, volleries & assassins commis par personnes masquez que le Roy Rotarit appelle *VPalapam*: par Arrest du Parlement fut deffendu à tous marchans de Paris de vendre & tenir masques, & trois hommes vils trouuez masquez furent condamnez à estre fustigez de verges au preau de la Conciergerie & banniz pour quelque temps: Bref par autre Arrest subsequent fut deffendu de porter & vèdre masques & par plusieurs Arrests des Cours souueraines, & speciallement en ceste ville par les ordonnances de mes predecesseurs y à presque cent ans long temps auant ces ordonnances & Arrests.

Que masquer ne soit contre les bonnes moeurs mesmes entre les Payens, prenons en à tesmoin Plutarque, lequel discourant des enfans perdus & desbordez parle ainsi: Les vns cõsumment tout en despèce de bouche, les autres à iouer aux dez & à faire masques & mommeries: le mesmes, les pechez des ieunes gens en leur adolescence bien souuent sont enormes, comme vne yurongnerie, vne gourmandise, larrecin d'argent de leurs peres, ieux de dez, masques & mommeries, amours de filles, adulteres de femmes mariées: Prenez garde ie vous prie comme il met les masques entre les choses infames, à quoy s'accorde le Iuriconsulte

Legis Longobard. tit. 12. §. 1. du 25. d'Avril, 1514. Papon. l'an 1548. Carondas.

Du 25. de Juillet, 1551. Terrien l. 4. c. 24.

Gregor. in Syntagma. Iuris Civil.

Masquer est contre les bonnes moeurs.

Au traité eommens il faut nourrir les enfans.

*Lib. 3. tit. 3.
§. 2.*

Paul, les conditions apposees contre les Loix & constitutions des Empereurs & contre les bonnes moeurs sont de nulle force & valeur : par exemple, si tu ne prens point de femme, si tu n'as point d'enfans, si tu homicides, si tu vas masqué, & autres semblables.

Genes. c. 28.

Masquer est doncques par vne illation necessaire contre les bonnes moeurs & contre l'honesteté publique, mêmes entre les Payens, à plus forts termes entre les Chrestiens & fideles qui les doiuent surpasser en modestie & honesteté de moeurs : Tamar n'eust iamais violé l'honneur de son vefuage & commis inceste avec Iudas son beaupere, si elle ne se fut masquee : C'est ceste mort pourpree qui tyranniquement a rauy la vie, & la chasteté à infinies vierges, assassiné innumerables personnes, cōme deplore S. Clement Alexandrin, iamais on n'eust sentencié à mort le parangon de toute

*2. Pedag.
cap. 10.*

*Eumepius in
Edeiso.*

sagesse humaine Socrates si artistement Aristophane n'eust sous le masque de la Comedie fait creuer les nuës & pleuuoir sur luy toutes sortes d'iniures, donnant de mauuaises impressions aux spectateurs, & les armant & animant

*Herodian.
lib. 1.*

contre l'innocence de ce Philosophe. Materne desguisé aux festes de la Déesse Pefinonce mere des Dieux sous l'habit & masque d'un des garde-corps de l'Empereur attenta à la vie de Commodus : Combien de voleries, d'assassinats, de parricides, de meurtres, de rauissemēs, d'adulteres, de larrecins ont esté commis par les masques ; Je renuoy le lecteur aux histoires & exemples ordinaires. Je passe soubz filēce la masquarade ardēte qui faillit de brusler vn de

nos Roys: Le laisse à part les blasphemes, paroles diffamatoires & iniurieuses proférées contre l'honneur de Dieu & de ses SS contre les Potentats, contre les gens de bien, par les Comédiens & Satyriques masquez. La Déesse des Comédiens Polyhymnia se void esleuee en bosse à Rome tenant vn masque à sa dextre, la Comedie de mesmes, & aux deux coings du sepulchre de Terence y auoit deux masques en sculpture, non seulement pour iouer diuers personnages, mais aussi pour monstrier que ceste vie est vn theatre sur lequel toutes sortes de personnes de quelque estat & qualité qu'ils soient iouent leurs personnages, la Satyre est aussi masquee portant en main vn flambeau pour esclaire les peruerses actions des hommes.

Que ce traité qui porte au front vn masque te soit la Déesse Polyhymnia qui te represente les masques, te soit le flambeau de la Satyre qui t'esclaire pour te faire voir combien les masques sont hideux & horribles Souuienne toy que *Masque* est vne iniure atroce qu'est autant à dire qu'une sorciere, non seulement en nostre langue, mais aussi en Lombard, Toscan, & Anglois Geruais de Tilleberie *forçieres que le vulgaire nomme masques, & en langage François striges: qu'il te souuienne que SS. Maxime. Pierre Chrysologue, Gelase & Alcuin les appellent prodiges, Innocent 3. monstres, les mesmes spectres diaboliques: tout ainsi qu'une mere nourrice pour regler la fougue des petits enfans & venir à bous d'eux, les menace de les faire deuorer par le Barbauld qu'est vn espouventaire & vn pourtraict mas-*

Anno Chr.
1394. *Guag.*
Serres.

Roman. antiq.
lib.

Petron. in Saty. & ex eo Ioan. Sallib. Sueton. in Augusto. Vet. Interp. Iuuenal.

Aristanet. Epist. 26.

Legis Longob. tit. 76. §. 1. & tit. 116. §. 1. Ocior. Impo. lib. 3. c. 87. ubi supra. C. cum decorum de vita & honest. Cleric.

*Gal. Aurel.
Chron lib. 1.
c. 4. Guillel.
Aruernus.
Paris. Episc.
de morib. P.
99. & 107.*

qué, aussi nostre commune mere l'Eglise pour te ranger à ton deuoir & te faire ploier à ses ordonnances & employer les saincts iours en prieres & bonnes oeuvres, te ramener au chemin de salut, duquel ces folies te forlignent par les homelistes & saincts docteurs, tes peres nourriciers te represente les masques d'autant plus horribles & espouuētables qu'ils sont reuestuz de robes de forciers, d'hereuques & idolatres. Les gaudisseurs & libertins repartiront, & ceux qui sont plustot portez à masquer par vne facilité, par l'exemple de leurs peres & par coustume inueterée qui les violente, que par vn mauuais naturel & propension de mal faire, mettans les masques entre les choses indifferentes, repartiront dis-ie que les SS. Peres & les Conciles ont declamé contre les gentils qui masquoient en l'honneur des idoles, qu'ils condemnēt l'idolatrie avec eux, pour leur regard qu'ils sont poussez d'autres mouuemens, que c'est pour mener ioye de la natiuité du fils de Dieu, & s'esgayer honnestement comme l'on fait aux natiuites des Saincts: à plus forte raison en celle cy qu'est le iour natal du S. des saincts que les Payens & idolatres se masquoient en vn autre tēps, d'autre façon & à autre fin, & quant à eux qu'ils n'ont intentiō que de passer le temps ioyeusement de donner quelque relasche au corps & à l'esprit harassé du trauail durant le cours de l'annee. Ils se couurent d'vn sac mouillé & au lieu de s'excuser ils s'accusent dauantage, & ce n'est pas parer aux coups que l'Eglise lance contre les mascarades, c'est se flatter, c'est se plaire
en son

*Traicté des
Confratries.*

en son mal : i'ose dire que te masquant tu fais
 cōme les Payens: ils masquoient en l'hōneur de
 leurs idoles croyāt qu'ils fussent vrais Dieux, &
 roy qui doit croire vn seul Dieu, te masque à la
 guise des idolatres & ne crois les Idoles, leur foy
 & créace les excuse, la tienne t'accuse, en ce que
 tu fais les actes d'idolatres sans croire les idoles
 pour Dieux, & au lieu d'honorer Dieu tu le
 deshonne, & en faisant les actes des idola-
 tres tu idolatres, & plus grieuemēt que les ido-
 latres mesmes : Dieu les auoit priuez de la lu-
 miere de la foy & les auoit fait cheoir aux te-
 nebres des vanitez, Dieu t'a esclairé & tu vis en
 tenebres. Voicy cōme les Chrestiens ont chop-
 pé lourdement & sont cheuz en des encombres
 d'erreurs, quand Dieu les a priuez de sa guide
 & de la lumiere de la foy entre autres en celle
 des masquarades: les Chrestiens ont esté telle-
 ment abrutifs qu'ils se sont transmuez en bestes
 & ont prins les formes des cerfs & des bœufs, &
 d'autres animaux. Et ie pense que c'est la raison
 pourquoy S. Paccian a intitulé son liure de Cer-
 uolo, comme il tesmoigne en son enhortement à
 la penitence, & S. Hierome parlant de ses escripts
 au liure des hommes illustres. Et pource que ie
 sçay que les plus doctes hesitent en cela & sont
 en peine de sçauoir que c'estoit, & pourquoy
 il a adonné ce tiltre à son liure en passant ie l'es-
 clairciray d'autant plus volontiers que cela faict
 à nostre propos, & à l'esclaircissement d'vn de
 nos Conciles François & d'Auxerre qui deffend
 Ceruolo aut uecola facere le premier iour de l'an, &
 le penitentiel de Burchard donne vne penitēce

*Parcianus
 in paran. ad
 penit.*

*Concil. An-
 tisiodor. c. 1.
 Burchard, ll.
 19. c. 51 dist.
 98.*

d'un ieiune de trente iours au pain & à l'eau à ceux qui aux Kalendes de Ianuier *faciunt in Ceruolo, vel in Regula*: pour moy ie pense que cela se peut approprier à cest aueuglement qui faisoit transformer les Chrestiens en bestes rousles & fauues, & autres animaux. I'ay pour garant S. Augustin, D'auantage en ces Kalendes ils prenoient des formes monstrueuses, les aucuns se vestent de peaux d'animaux, les autres mettans sur leurs chefs les restes des bestes, monstroient qu'ils auoient la figure & le sens des bestes & estoient vrayement insensés. Et S. Maxime de Turin en l'Homelie des Kalendes de Ianuier, que Gennade de Marseille luy attribue: N'est-il pas vray que tout ce que l'on faict à ce iour est plain de vanité & de folie, quand les hommes formeZ de Dieu se transforment en pecores, ou en bestes sauuages, ou en monstres? en quoy se rencontrent les deux ensemble en pecores? c'est *vecula facere*, faire le bœuf ou la vache, *ceruolo* c'est faire le cerf c'est à dire se transfigurer en des bestes & couvrir les rües. S. Pierre de Rauenne sur la fin de l'homelie de ce mesme iour du premier Ianuier: *destournons les Chrestiens qui se sont faitts semblables aux bestes, esgaulx aux iumens, & pareils aux pecores, ont prins les formes des Demons*. Alcuin côme i'ay rapporté le confirme & s'esctie de ce que quelques ressemblances estoient encores en son siecle, qui ont bien passé oultre & sont venues iusques au temps du Patriarche Balsamon lequel note les Clercs de son temps qui en certaines festes de l'an masquez & trauestiz en soldats, en moines ou animaux, entroient dans la nef des Eglises, il en reste encores des vesti-

Serm. de
Kal. Iann.

Homel. 10.

Gennad. de
uiris Illust.

Serm. 355.

De Iuin.
offic. c. 4.

Syn. Trul-
lensis. cano.
62.

ges en plusieurs endroits qui veulent trop naïvement représenter la natiuité du fils de Dieu par le bœuf & l'asne. Ceste maniere de parler de *cervulo facere* n'est estrange, & S. Paccian dit *Cervulum facere*, le Burchard *in cervulo facere*, tout ainsi que le Concile de Nantes a dit *urso facere*. Maintenant en noz masquarades on ne laisse rien à faire, il ya des masques qui representent des ours des loups, des chiens, des taureaux, des cerfs, des monstres, des Satires, des Diabes, on les debite publicquement on les porte ceux-là n'ont-ils pas perdu l'image de Dieu, la ressemblance de Jesus Christ qui se transforment en des simulacres rempliz de sacrilege ? mais quelqu'un dira ce ne sont point sacrileges, ce sont esbatemens ; & c'est vne ioye nouvelle, non vne vieille erreur, c'est le commencement de l'an, non vne offence des gentils, tu erres, ce ne sont point iouets, ce sont crimes, qui se iouent en impieté, en sacrilege, qui appelle le peché risce ? celuy se trompe bien fort qui en fait ce iugement, celuy est tyrā qui prend l'habit d'un tyran, celuy qui se fait Dieu se revolt contre Dieu, celuy n'a pas voulu porter l'image de Dieu qui porte celle d'un idole, qui voudra gaudir avec le Diabole ne pourra s'esjouyr en Jesus Christ, nul ne se iouera avec un serpent, nul ne se iouera impunement avec le Diabole, s'il nous reste tant soit peu de pieté, si nous auons esgard à nostre humanité, si nous auons soing du salut de nostre prochain, retirons ceux qui courent ainsi à toute course à perdition, qui sont raiuez à la mort, sont emportez aux enfers & sont precipitez à la gehenne : Que le pere donc retire son enfant, le maître son seruiteur, le parent son parent, le citoyen son concitoyen, l'homme l'homme, & tous les Chrestiens, qui

*In paranesi
de pœnit.
Concil Nā-
net. c. 10.*

*Petrus Chri-
sologus ser-
mon. 155.*

se transforment en bestes, iumens, pecores, demons, & celuy, qui les deliurera reportera le loyer, qui le mesprisera commettra offense, bien-heureux est celuy qui se garde de ne faire chose que bien a point, & qui est soigneux du salut d'autrui. On ne se retient point dans les bornes de modestie on les frâchit & on s'elance en toute effrenece licëce, les femmes depouillent la hôte avec leurs robes pour se masquer en hommes, l'homme est si deshonté de prendre l'habit de femme: oyez le Dieu eternal, la femme n'aura point les habits del'homme, & l'homme ne vestira point les vestemens de la femme:

*Deuteron.
cap. 22.*

*Can. 13. Pho-
tius in nom.*

Can. tit. 13.

can. 62. 30.

dist. 6. si qua

mulier. Con-

cil. Braccar.

c. 80. Pont.

Rom. tit. 7. c.

1. Burchard.

lib. 10. c. 39.

Iuo par. II.

cap. 64.

car quiconque le fait il est abomination au Seigneur Dieu, Les Conciles de Gangre, de Constantinople 6. les saincts Decrets anathematisent & excommunient les hommes qui s'habillent en femmes, & les femmes qui se vestent en hommes: Le Concile de Braga & le penitentiel de Rome leur enioignent de faire penitence durant trois ans avec protestation de n'y plus retourner & de s'amender à l'aduenir: S. Augustin s'aygri de l'excez de ceste liberté parlant des malques, aucuns d'entre-eux se vestoynt de robes de femmes, ne rougissans point de honte de mettre leurs bras puissans & aguerriz dans des robes delicates à vsage de femme:

Homel. 10.

S. Maxime de Turin s'estomaque contre-eux, n'est-il pas ainsi que tout ce qui est fait par les ministres des Demons est faux & forcené, quand vn homme affiblissant la vigueur de ses forces & rauant son courage masle se change en vn maitien effeminé, & se comporte en ceste action avec tant de mollesse & dexterité qu'il semble se repentir de ce qu'il est homme? Alcuin semble auoir imité ce

beau traitt de S. Maxime, quelques uns composent leur marcher & contrefont leur allure, & habillés d'un pas compassé en guise de femmes, & non sans cause, ceux n'ont rien de viril qui se font masquer & transformez en femmes: Le Patriarche Balsamon escrit, que les peres reietans les masques n'ont permis à aucun homme d'vser d'une robe de femme, & à nulle femme d'vser du vestement d'homme, & ce fut le seul subject pourquoy les Anglois ietterent le sort sur la vie de la pucelle d'Orleans, d'ailleurs innocente.

*Synod. Trull.
lesis can. 62.*

Ceste mesme effrenee liberté les emporte à prophaner l'habit des moines & hermites contre les loix qui les deffendent aux bastelleurs & Comediens, à plus forte raison aux masques sur peine de pänition corporelle & de bannissement contre les infracteurs & contrevenans, ces loix Romaines nous obligent à les garder & entretenir en ce qu'elles sont ordonnees par Theodose, Arcade, Honore & Iustinian Empe-reurs Chrestiens, & sont conformes à la raison & à la bien-seance, & comme telles receues par noz Roys en leurs capitulaires, & auobor-tees par les Patriarches Photius & Balsamon & par le Glossateur des decretales, mesmement par nostre vieille pratique Françoisse, ainsi que rapporte Faber Iuriconsulte: Et ce qui aggrave d'avantage l'offence c'est la circonstance du temps auquel on se masque, aux festes de Noel en plein iour publiquement durant l'office, au deuant de l'Eglise Cathedrale, où les bandes des masques abordent à l'abandon en habits de fols, & avec sonnerie de toutes sortes d'instru-

*Lib. 12. C. T.
de Scenic. l.
nima. C. de
Episcop. auct.
Nouella 129.
c. vis. Pbo-
tius in no-
moan. tit. 5.
c. 12.*

*L. 5. c. 235.
In nomocā.
tit. 5. c. 12.
Balsa. ibid.
& Synodi.
Trull. c. 62.
c. cum deo-
re de vita &
honestate. cler.
Instis. de in-
iuria §. in
iuria. nu. 6.*

mens faultent, vireuoutent, piroüietent avec des nouuemens lubriques & lascifs : bon Dieu que de folie d'auoir masqué la veille & le iour de Noel (maintenant on les respecte) iour que le Prophete Royal honore du tiltre special du iour crée par le Seigneur, où Cassiodore obserue : *La cost que Dieu ayt crée tous les iours, singulièrement il est dit qu'il a fait ce iour qui est saint & sacré par la natiuité de nostre Seigneur, auquel il faut triompher & mener liesse, pource que le Diable a perdu son credit & auctorité, & le monde a receu la vie & son salut* Pour que S. Iean Chryostome daigne bien qualifier du tiltre de feste metropolitaine de toutes les festes, les peres de sainte & alme iournee : l'excellence de laquelle tous les hommes ensemble ne sçauroient dignement louanger, & meritoirement les gentils, les Iuifs & les Chrestiens appellent ce iour *un nouveau sobel* qui a esclaire l'vniuers qui de parauant estoit en tenebres en culte duquel l'Eglise s'abille de dueil, ne chante point *Te Deum, ne l'hymne Angelique, & Ite missa est.* Nos anciens ont employé en ieufnes quarante iours immediatement auant ceste tres-sainte iournee, & l'austerité de ce ieufne comme legitime estoit legitiment obseruée non seulement par les penitens, par les Religieux & deuots, mais aussi par les laics: Charlemaigne à ordonné que les Curez admonestassent leurs parroisiens de faire trois ieufnes legitimes en l'annee, c'est à sçauoir 40. iours auant la natiuité de nostre Seigneur, 40. iours auant Pasques ou nous payons la disme de l'annee, & 40. iours apres la Penthecoste : S. Perpete de Tours l'auoit long temps auparauant institué

Psal. 117.

Zeno Veron.

Gaudentius

Brix Greg.

Turo. hist. li.

3. c. 17.

D. Ambros

serm. 13.

Idem ser. 16.

Rodulphus

Tungrensis

de cano. ob-

ser. c. 16.

Amalar. l. 1.

c. 36. & l. 4.

cap. 37.

Lib. 6. c. 184.

Gregor. Tur.

lib. 10. c. vlt.

de 40. iours, mais pour s'accommoder à la foiblesse du peuple il permit que ce fut alternativement & de iour entre autre, le Concile de Mascon 1. suiuit ceste institution, le zele & la coustume loüable de ieusnier entierement rompit l'entre-deux & rendit le ieusne continu, comme remarque Charlemaigne: Ce que luy fit ordonner ce ieusne de 40. iours & luy donner le nom de *ieusne legitime*: ceste coustume viét de bien loing & a esté practiquee des l'enfance de la primitiue Eglise suiuant la Prophetie de Zacarie, ainsi que rapporte Philastrius Euesque de Brescia; à Rome on ieusnoit l'aduent, ie referue d'en parler plus au long sur les Capitulaires de nos Roys quand Dieu me fera la grace d'y apporter la dernière main & d'õner à la France vne ceuvre tant vtile & aduantageuse que rien plus, pour la conseruation de ses droictes & anciennes libertez, que l'on s'efforce de faire ployer sous loing d vne seruitude estrange & estrangere, & ce ieusne estoit saintement institué & religieusement gardé, tant par les Cathecumenes & compenteurs qui se ptesentoient au baptesme, que par les Catholiques qui se vouloient approcher de la table & communier du saint Sacrement, l'Eglise ayant receul v'usage du baptesme en la veille de Noel, & ayant excommunié tous ceux qui ne communioient à ceste sainte & auguste iournee: Et vn certain prestre diocésain de S. Augustin, Euesque d'Hippone cõme infracteur du ieusne de Noel, fut degradé par S. Augustin: de la sentence de degradation appella au Concile Mileuitain: le

Concil. Mascon
1. c. 9.

In Catalog.
hæresi c. 146.
Rodolphus
Tung. c. 16.

Greg. Turo.
de miracul.
confess. c. 87.
Conc. Aga.
c. 18. Burch.
l. 5. c. 19. &
l. 19 c. 5. de
consecr. dist.
2. c. 21. 22.

*D. Augustin.
Episc. 236.
Concil. Alti-
siodor. c. 4.
Helgaldus
de vita Ro-
berti Regis.*

Concile d'Auxerre deffend de boire & rompre le ieuſne apres minuit, Le Roy Robert est re- commandé à la poſterité de ce qu'il employoit ceſte ſainte nuit en veilles, prieres & ieuſne: boire iuſques apres la communion du lendemain: ceux qui ont violé le ieuſne & ceſte ſainte nuitée ont encouru l'ire de Dieu, en voicy un exemple domestique aduenu ya entour vnze

*Greg. Turo.
de miracul.
mart. lib. 1. c.
87.*

censans à Riom (que S. Gregoire de Tours appelle village) un prestre nomme Epachius des plus notables familles de Riom ſortoit ſeulement de l'Eglise la veille de Noel pour boire meſmes apres minuit, peu de temps apres, comme il diſoit la meſſe ſolemelle, auſſi- toſt qu'il eut mis en ſa bouche le precieuz ſacrement & s'out baillé aux autres ſe print à bannir comme un che- val tomba par terre, & eſcumant vint à ce qu'il auoit pris, fut emporté par ſes ſeruiteurs hors l'Eglise & le reſte de ſes iours deſquit epileptique: La meſme reci- te vne autre exemple aduenu à Lyon. En ſoye de

*Idem de vi-
tis patr. c. 8.*

Daxon vient à la veille de Noel, & dit à vn Cure veillons enſemblement en l'Eglise & deuotement im- plorons l'ayde de S. Nicce, afin que par ſon merite nous paſſions le cours de ceſte année heureuſement & en paix de quoy le Cure bien aisé fit ſonner à vigiles, & venaſſent vers l'Eglise avec les prestres & le peuple: ce gourmand s'ardoit à venir & il luy enuoya meſſage ſur meſſage, auſquels il faiſoit reſponce qu'il ſeuſſent vn peu de pa- tience qu'il venoit: l'office finy le Cure courroucé contre luy courut haſtiuement en ſon logis pour le ſuspendre de la communion, mais ce miſerable ataint d'une fièvre bruſloit du vin & d'un feu diuin à l'inſtant c'eſtant apperceu du Cure, il le ſupplie avec plours & geniffe-
mens

mens de luy donner une penitence, & pendant que le Curé le blasmoit luy reprochant que meritoirement il ressentoit cet ardeur puis qu'il n'avoit tenu compte de venir à vigiles en l'Eglise de S. Nicce, sur ces entre-faites le miserable rendit l'ame. Francilion Archevesque de Tours l'an 3. de son Pontificat, en ceste sainte nuitte auant que d'aller à vigiles commanda qu'on luy donnast vn coup à boire, soudain vn seruiteur luy presenta vn verre de vin, l'ayant beu il rendit l'ame, non sans suspicion de venin dit l'historien, pour mon regard ie croy que c'estoit vn coup du ciel, & la fréquence de pareils actes arriuez ceste nuitte me le faict croire: & d'autant que le ieusne doit estre aussi bien des voluptez comme des viandes; ceux qui n'ont commandé à leur appetit desordonné de paillardise ont senty de merueilleux effects de l'indignation diuine: car il est certain que le Dieu viuant pour signaler ceste nuitte tres-sainte d'une perpetuelle marque de pureté fait creuer tous les Sodomités, & ceste estoille & porte-flambeau surnaturel des trois Roys qui les guida en Bethleem disparut & cheut en vn grand puy, dans lequel les chastes qui ont le coeur pur, net & non souillé d'immondice la voyent, i'ay pour garēt S. Gregoire de Tours nostre Clairmontois, Bede le venerable, Haymon Euesque d'Heberstad, & Durant Euesque de Mandé, encores que Bede ayt esté disgracié & chassé de la communion de ses freres religieux pour auoir tenu ceste opinion, & dit que Paula & Eustochium

*Greg. Turd.
l. 3. c. 17. hist.*

*Greg. Turd.
l. 1. de miris.
ca. 1.*

*Haymo homel. de Epi-
phan.*

*Durandus
l. 6. c. 16. rit.
tional.*

D

Comestor
hist. Euang.
ca. 7.

Nicolaus
Pap. epist. 4.

ibid.

Greg. Turo.
de mirac.
S. Martini.
.2. c. 24.

Cesarus l. 2.
c. 15. de con-
tritione.

Cœcil. Ilerd.
c. 3. Salegum-
stad. c. 3. Bur.

vierges l'auoient veüe dás ce puy de Bethleem, ainsi que remarque Pierre Comestor: en nostre France ceste coustume estoit obseruee de donner la benediction & absolution aux adulteres, à celle fin que tous les Chrestiens fussent purs & nets à ce saint iour, iour de toute pureté, & lors que l'attente de ceste absolution rendit nos François plus enclins à adulterer, dès lors le Pape Nicolas I. de ce nom blasma ceste coustume & en escriuit aux Euesques assemblez au Concile de Senlis.

Pour l'irreuerce faicte à ceste sainte nuictee les laics mesmes qui se sont de tât oubliez d'habiter avec leurs femmes en ont esté puniz & bien-souuēt leurs femmes ont enfanté des môstres ou des enfans manchots, epileptiques, cōtrefaits & difformes: Conrad Euesque d'Helebestad de bonne memoire discourut à Cesarus Celestin vne histoire aduenue en France d'un prestre, lequel à l'accoustumee allant d'un village à autre non gueres esloigné la nuict de noel pour chanter matines & dire messe, rencontra à la campagne vne femme de ioye qu'il cogneut charnellement & craignãt quelque soupçon & cognoissance de son peché ne laissa de dire matines & la premiere messe, apres la consecration vint vne colombe qui but ce qui estoit dans le calice, print avec le bec l'hostie & s'enuola, & fit le semblable à la messe du matin celebree par ce prestre: ce sont merueilles de nostre Dieu & de ce nouveau Soleil lumineux qui dissipe toutes les nuées & broüillars puants & impures: Les Conciles & les Peres del'Eglise meuz de ces iustes confide-

rations ont deffendu les nopces depuis l'Aduët iusques apres les Roys, ce qu'on retient encores: & pource que les exemples tirez des auteurs approuuez attendrissent les cœurs endureciz, i'ameneray encores celuy-cy de Pembro bon gentilhomme que la pauureté porta à desrober vn porceau la veille de Noel, duquel ayant fait festin à ses compagnons au lendemain, la nuict d'apres gaigné du sommeil, tenant la bride de son cheual en main de laquelle il auoit commis le larrecin le perdit si bien que le larrecin d'un porc luy cousta la perte de son cheual: De quelle punition serōt chastiez les masques qui desrobent l'honneur de Dieu à leur Dieu qui se desrobent à eux mesmes, & se mettent hors d'eux pour folier? combien de larrecins se font & tours de sopplesses pous employer en mommeries, en ieux, en gourmādifés, en yurgneriés? combien de libertins se leuent à minuiet pour desseuner & boire d'autant? qu'ils prennent icy exemple de ces exemples, & de ce qui est aduenu à noz voylins de Lyon & de Riom, qu'ils prennent garde à ce que les Peres n'ont point trouué de plus court expedient pour abroger les Masques, que d'instituer vn ieiune le premier iour de l'ā auquel on masquoit & ont creu qu'il falloit semer des cendres de penitēce pour corriger la graisse & l'abondance de la terre mere de luxure qui auortoit les fruits de noz bonnes œuures, & d'autant que l'on falloit en l'adoratiō de Ianus, & le premier iour de l'an en l'octaue de Noel l'Eglise Romaine s'aduila d'āticiper l'ānee de 8. iours & de la commencer à Noel, à celle fin que par ce

chard. l. 4.
l'uo. l. 6. tit. 1.
ca. 2. Pavor.
C. parte 8.
decret. c. 182.

Petr. Da-
mianus E. 8.
ad Paradisum.
mona.

D. Ambros.
Serm. 17.
D. August.
Psalm. 98.
Ordo. Ro-
mā. can. 10.

D. August.
Concil. Tu-
ro. II. c. 23.
Alcuinus.
c. 4. de diu.

offic. Alcuin.
ibid. Vct.
Kalend. m. s.

Paul. Petrus
de Epocha.

De vitis
patr. c. 8 .

Concil. Matisco.
1. c. 9.
Alcuin. de
diuin. offic.
c. 1. Ordo
Clayom. m. s.

changement l'on fit perdre du tout la memoire de ceste adoration & l'insolence des masquarades, croyant que nul ne seroit si temeraire & osé de violer la saincteté de ces iours: oultre la preuue des ritnaires & Kalendriers de l'Eglise Romaine de Iean de Paris, & de Lucidus au Cōcile de Cōstance. plusieurs autheurs cōmencēt l'an du iour de la natiuité, & le vieux Kalédrier de ceste Eglise Cathedrale de Clairmont, nostre vulgaire retient le nom de *Chalanda* pour Noel c'est à dire kalendes, & S. Gregoire de Tours en l'histoire de S. Nicece son oncle Archeuesque de Lyon le remarque en passant quand il dit, *que le frere de Dadon priort le Curé de veiller par ensemble la nuit de Noel, à fin que par les merites & interuention de S. Nicece ils passassent le cours de l'annee en paix.* Ceste anticipation de l'an a fait anticiper les masques en ceste ville & autres de ce diocese: le respect & la reuerence de ces saincts iours ne les a point abrogez, l'Eglise mesmes qui a redoublé l'office à fin qu'on n'employast à autre vsage ces saincts iours, ausquels le saint des saincts la saincteté mesmes a daigné se reuestir de nostre humanité: se faire homme pour nous deifier & rēdre plus heureux que les Anges, descendre en terre pour nous monter au ciel, bref qui n'a espargné ny sa vie ny son precieux sang qu'il a respandu iusques à la derniere goutte pour expier noz pechez & nous rendre participans de sa gloire: Et nous le polluons par mille actions sales & vilaines, masquarades payeunes, heretiques, idolatres: Les Conciles

lient estroictemēt toutes personnes d'assister à l'office, & miraculeusement quelques anachorettes y ont esté transportez pour participer aux prieres, à la communion des Chrestiens, & à ce banquet spirituel, non montez sur des dromadaires comme les trois Roys qui le bien-veignerent en Bethleem selon l'opinion de saint Hierosme,

*De vitis pa-
trum.*

Le Diable ennemy de nostre salut voyant qu'avec beaucoup de ferueur & de zele on assistoit à l'office diuin, de candeur & d'humilité on s'approchoit à ce banquet spirituel, il a serui vn plat de son metier y meslangeant de la farce & mommerie pour nous empoisonner & amortir noz œuures viuisfiantes & saintes operatiōs: Considerez mes concitoyens, ie vous coniuere où l'aveuglement vous porte de masquer aux festes de Noel & de vous attrouper audeuant de la principale porte de l'Eglise Cathedrale où vous desployez tous les traicts de voz folies & vn chacun trauaille à qui mieux mieux: Eglise l'vne des premieres de France & des plus excellentes en pieté & en deuotion, où l'office diuin est aussi bien fait qu'en nulle autre, tesmoin mesmes Pedro Corneio Espagnol qui trouue estrange & merueilleux que ceste ville soit demeuree stable en sa fidelité enuers son Prince & que les troubles derniers n'ayent point troublé sa constance ny esbranlé sa fermeté: veu dit-il qu'elle est forte Catholique & ornee d'vne Eglise où Dieu est seruy avec beaucoup de modestie, de ceremonie, de musique & faux-bour-

*D. Hieron.
Ex eo hist.
Lombard.
ca. 14.*

*Arno. Pf. 51.
Petr. Aruer-
nus venera.
l. 1. de mira.
ca. 15.
Y breue re-
latione de
la Liga.*

don, & autant reueré qu'en Eglise qu'il aye veu
Où est auiourd'huy le respect, la crainte, & la
reuerence qu'elle imprimoit à noz ancestres &
à tous autres qui en aprochoient, comme re-
marque S. Gregoire de Tours.

Arriere fols, arriere masques, ce lieu est S. &
sacré, & porte au frontispice l'image d'une
vierge tenant son fils Iesus, arriere prophanes
impures de cet objet de pureté & sainteté, ar-
riere fols de cet objet de prudence, arriere du
lieu où vous faictes les insensez à l'enuy, c'est
vn Cemetiere qui enferme les cendres de noz
Euesques & dignes Prelats. Si jadis entre les Pa-
yens l'object de la statue & de l'image de l'Em-
pereur arrestoit toutes violences & immode-
sties, que c'est object du Roy des Roys, de
l'Empereur des Empereurs, de ceste Emperiere
& Royne mere de Dieu que l'Eglise nous met
deuant les yeux en memoire de l'incarnation,
mette fin à noz folies & irreuerences plus que
payennes: Sur ce subject ie vous allegue vne
histoire escrite par Pierre de Montboissier le
venerable Abbé de Cluni & Auuernat, dis-
courüe par Huës Abbé de loüable memoire
son deuancier, en plain chapitre la veille de
Noel: *Scachez mes freres que Dieu sera avec nous en
ceste sainte iournee, qu'il s'esioynt de voz appareils &
s'attend à vostre deuotion seruiable, scachez aussi que
le Diable de l'autre part ennemy & enuieux de vostre
felicité s'efforcera d'offusquer la splendeur de ceste iour-
nee & de vos bonnes ceuures, ou d'amoindrir la gloire
de ceste festiuité, vn de voz freres (parlant de luy) a*

*Lib. 1. hist.
c. 17. & 21.*

*Vet. charta
& mortua-
lia.*

*Philostratus de vita
Apollonij li.
1. Cuiac. l. 12.
c. 29. obseru.
Euagrius l.
4. ca. 36. hist.
Eccles.
Rigordus de
gestis Phi-
lippi Aug.
A. C. 1187.
Petr. Vener.
l. 1. de mir.
f. 1.*

veu ceste nuit la vierge mere de misericorde tenant sur son giron son fils qu'elle a enfanté ceste nuit, & a veu une multitude d'Ange qui l'environnoit, ce petit enfant, Dieu tressailloit de ioye & applaudissoit des mains & dressant son visage riant & sa parole vers sa mere, vous voyez dit-il ma mere la nuit de ma natiuité remplie d'allegresse, en laquelle les oracles des prophetes & les hymnes des Anges se renouuelleront, & toutes les creatures celestes & terrestres se resiouiront de ma naissance de vostre ventre virginal, où est maintenant la perfidie de l'ennemy damné? où est sa puissance sous laquelle il auoit asseruy le monde? alors le Diable parut d'assez loing masqué & horrible requerant avec plaintes & gemissemens de participer à ceste ioye à fin de troubler la feste & noircir l'esclat de ce iour, menaçans si vous ne me receuez au dedans de l'Eglise, je trouueray place en quelque recoin au dehors, mais Dieu luy ayant leuë la main & permis de faire du pis qu'il pourroit, le leuain de son orgueil l'auoit tellement enflé qu'il ne peut entrer dans le chapitre, dans le dortoir, dans le refectoir, ny dans les cellules: & fit la retraite avec sa courte ponte: Ne doubtez point que ce puissant ennemy iuré de nostre salut n'employe toutes ses forces pour troubler ceste feste, & se voiant parauanture chassé du dedans de l'Eglise par les saintes prieres & oraisons qui s'y font, par les merites des reliques de la vierge que Estienne

*Vet. lib. m. s.
in arch. ma-
tris Ecclesie.
Les origines
de Clairmôe*

Supr. B. b.

reur & effroy, qui l'ont banny du pourtriz de ceste Eglise en bannissant les masquarades, que jadis les Ecclesiastiques y faisoient comme en plusieurs autres Eglises: à sçauoir les Diacres le iour de Noel apres vespres en memoire de S. Estienne Diacre: les Prestres le iour saint Estienne apres vespres en l'honneur de S. Jean prestre: les choriers le iour des Innocens, & les soubz-Diacres le iour de la Circoncision à l'octaue de la natiuité, pour symbole que nous resusciterons ieunes & bien-valides: non seulement les Ecclesiastiques, mais aussi les séculiers à la messe de minuit & le iour de Noel masquez trauesoient l'Eglise, se voyant dis-ie le Diable chassé de l'Eglise, il s'est refugié en la grand place qui est au deuant où il mene en triomphe ceste ville serue & esclaué de l'idolatrie, de l'heresie, de la folie & superstition? Arrieres masques de ce lieu, c'est le Cemetiere de voz Euesques & de voz ancestres que vous violez, leurs cendres crieront vengeance à Dieu si vous cōtinuez, escoutez les oracles des saints peres ez Conciles de Carthage, d'Afrique, de Tholède 3. de Rome tenu soubz Eugene 2. que ie laisse à part pour venir à noz Conciles François qui possible nous rameneront plustost à nostre deuoir, qui auons tousiours esté & sommes encores vrayement François: ceux d'Orleans 2. de Chaalon sur Saone 1. de Majence 1. de Rome tenu du temps de Clothaire & Louys, & les Capitulaires de Charlemaigne deffendent les danfes & masquarades, les chassent bien loing des Eglises, des cemetieres & de leurs depen-

Durandus
Mimatens. l.
6 c. 15. & l.
7 c. 42. Synod. Torn.
c. 9.

Nota in Syn-
don. l. 3. E.
12.

Concil. Car-
thag. c. 63.
Afric. c. 27.
Toletani 3.
c. vlt.

Aurelian. 2.
ca. 12.

Cabillon. 1.
can. 19.

Mogunt 1.

can. 35.

Concil. Rom.

ca. 35.

Carol. Mag.
l. 6. c. 193.

dependances: voicy les propres termes de ce-
 luy de Braga, *ceux qui baslent au deuant des Eglises*
& se masquent feront penitence trois ans. Si la con-
 stante resolution de ces Conciles estrangiers,
 François, & ordonnances de noz Roys ne nous
 peut esbranler & retirer des masques & des
 danses audeuant de l'Eglise, que les statuts de
 Charles de Bourbon & de Guillaume Duprat
 nos Euesques de loüable memoire ayent quel-
 que pouuoir sur nous leurs diocesains, qui pro-
 hibent disertement les danses dans les Eglises
 & cemetieres soubz quelque pretexte que ce
 puisse estre, soit de nopces, de confrairies ou
 autres: & condamnent toutes coustumes à ce
 contraires les declarant corruptelles.

N'opposez donc plus ceste coustume, elle est
 contraire aux loix diuines & humaines elle re-
 pugne à la doctrine des saincts Peres, combat
 les Conciles & saincts Decrets, & foule aux
 pieds les Edicts, les Arrests de la Cour, les or-
 donnances de vos Magistrats, bref elle est con-
 tre les bonnes mœurs, par consequent nulle de
 toutes nullitez: n'oppose plus ceste coustume,
 puis que le Diable l'a enfantee, l'idolatrie l'a
 fomentee, l'heresie l'a esleuee, & la defobeis-
 sance l'a auctorisee: c'est manquer de raison
 quand on a recours à la coustume non appuyee
 de raison, reuerons les saincts iours, employons
 les en bonnes oeuvres, & comme l'Eglise ré-
 double l'office, redoublons nos oraisons, es-
 jouyffons nous spirituellement, chantons Noel
 à l'exemple de nos Peres, faisons chere plus

Bracarensis
ca. 80.

Carol. Bor-
bo. §. de sa-
cramento
aliar. Guil-
helm. Du-
prat. de Ec-
cles. & Cat-
meter.

Balsamo Syn-
nod. Trul-
lensis c. 62.

Pasquier. l.
4. c. 14. de ses
recherch.

E

que de l'ordinaire, mais ne nous laissons emporter à ces masques qui causent de si grands rauiffemens hors de nous que rien plus, le seul nom mesme en est iniurieux, que les femmes d'icy en hors comme dit Herodote en despoüillant leurs estoles ne despoüillent aussi la pudeur de leur sexe, que les ieunes gens en laissant leurs vestemens ordinaires ne quittent quant & quant la honte, deuestant l'habit qui les tenoit en bonne & honneste contenance & se reuestant d'une robe de femme ne se remplissent de toutes dissolutions, moelles & impuretez, abomination (dit le Dieu eternel) à ceux qui s'oublent de tant: pour destourner ce mal il n'ya que d'instruire les ieunes gens aux arts mecaniques, de bien faire nourrir & instituer aux bonnes moeurs & aux bonnes lettres les enfans de maison. Dieu nous aourny de dignes personages à cet effect, de leur apprendre la vertu qui seule les peut accoustrer d'un veritablement digne, viril & parfaict ornement & vestement de raison, qui les empeschera de tomber en ces frenesies & folies de masquarades engées d'oisiveté, qui les duira & accoustumera au bien & à s'entremettre du gouuernement de la chose publique.

Au reste ie vous coniuere de n'interpreter finistrement ce mien traicté que i'ay mis en lumiere sous les auspices de ce nouveau Soleil & de ces sainctes festes de Noel, que seuls de toute la France vous prophanez par vos masquarades infames: ceste contree ainsi que l'Egypte fertile

*Supra. 10.**Herodot.
Plutarch.**Supra. f. 10.*

en tout enfance des monstres, i'entens ces monstres des masquarades, si est-ce pourtant qu'elle ne produict des bastelleurs, les astres dominans n'en influent sur son climat, & n'en void-on de son creu rouler parmy la France: Chassons de nous ces bastelleres qui nous pourroient desrober le tiltre d'honneur que nos deuançiers ont acquis & transmis iusques à nous: Les saincts Peres appellent les masquarades, momeries, bastelleres, monstres, prodiges, prodiges dis-ie, car de mesme que les Daulphins tressaillans & rejaillans près des vaisseaux sont presages de tempestes & orages prochains, aussi nous qui sommes marquez au Dauphin & en portons les armes saultant masquez au deuant de la nef de l'Eglise Cathedrale, auons pronostiqué les malheurs qui nous accueillent, si Dieu ne retire sa main vengeresse de nos folies & le Roy n'a pitié de nous les tres-fidelles seruiteurs & subiects, vn abyfme d'affaires qui n'a ny fonds ny riue nous accablera tous. Donnons congé à ces folies qui nous attisent l'ire du ciel & attirent mille malheurs, car par des actions sales & deportemens insolens plaire à soy & au populaire, est vrayement desplaire à Dieu & aux sages: ramassons nos esprits que telles folies mettent hors de nous, & les ayans repris, considerons si ce ne sont pas folies de se mettre hors de soy & faire le fol pour honorer la natiuité du sage des sages, de la sagesse mesme.

*Plin. l. 18 e.
ult. Solon.*

Vous appellerez bon droit folies les masqua-

36 Traitté contre les Masques.

Suprà.
Durand. l. 7.
§. 42. can.
23.

Homel. de
Kal. Janu.

Petrus
Chrysol. ser.
155.

rades, ainsi les appellent les saincts Peres qui ont condanné les masques: Durant Euesque de Mandé, le Concile de Basle, la Pragmatique, le Synode de Tournay, la feste des fols & des fatz, le Concile de Tours 2. fadaise: & à ce propos ie concluray par ces belles parolles de S. Augustin, quiconque voudra s'attacher à quelques observances payenes il est à craindre que le nom de Chrestien luy soit instructueux, aussi celuy qui caressera les fols & fera bonne chere aux masques, sans doute il se rend participant du peché, il ne suffit pas (mes freres) que vous vous absteniez de ce mal, mais en quelque endroit que vous le rencontriez, reprenez, corrigez & chastiez le, car quiconque n'arrestera le mal & a le pouvoir, il l'auctorise, qui preste consentement aux masquarades les approuve, & est autant coulpable que ceux qui masquent.

F I N.

